

CAP AEPE (1 an) Accompagnant Educatif Petite Enfance



Le métier

Le titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance AEPE est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la garde de jeunes enfants.

Avec ses parents et les autres professionnels, il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant et contribue à son développement, son éducation et sa socialisation. Il assure, en outre, les soins d'hygiène corporelle et de confort, l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie, l'élaboration et/ou la distribution des repas, et l'animation d'activités de loisirs.

Les secteurs d'activité du CAP AEPE sont :

- **En structures collectives** :

- Les écoles maternelles en tant qu'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)
- Les crèches collectives, halte-garderie ou multi-accueils
- Les structures périscolaires
- Les centres de loisirs sans hébergement
- Les centres de vacances collectifs d'enfants
- Et tout établissement d'accueil des jeunes enfants

- **En milieu Familial** :

- Au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou de service d'aide à domicile).
- A son propre domicile en tant qu'assistant maternel sous réserve d'être agréé.

Qualités requises

- Etre patient, dynamique, souriant, disponible et organisé
- Savoir faire preuve de discrétion et d'observation
- Etre créatif et manuel pour les activités d'animation
- Avoir une bonne expression française favorise l'insertion professionnelle
- Etre endurant : l'exercice de la profession nécessite une bonne résistance physique.

Cycle d'études

Formation d'une durée d'**un an**.

La durée des **Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)** est de **14 semaines**. Les objectifs des **PFMP** sont :

- Découvrir l'organisation des différents types de structures
- Apprendre à travailler en situation réelle, en présence d'enfants, avec les ressources et les contraintes du milieu professionnel,
- S'insérer dans une équipe de professionnels
- Identifier les besoins des enfants et y répondre
- Communiquer : accueillir les enfants, recevoir et transmettre un message, respecter le secret professionnel, cerner ses limites de compétences,...

Admission

Sur dossier après l'obtention d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP, BAC)

Poursuites d'études

Le CAP AEPE débouche sur **la vie active**, mais il est possible, **à certaines conditions**, de continuer en préparant les concours d'entrée de certains Diplômes d'Etat du secteur sanitaire et social ou en préparant un bac pro. Exemples de formations poursuivies :

- Mention complémentaire aide à domicile.
- Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne option A : à domicile
- Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne option B : en structure
- Bac pro Services aux personnes et aux territoires
- Formation dans l'animation : Bac Pro Animation Enfance et Personnes Agées, BAFA, BAPAAT, BEATEP

Horaires d'enseignement

Uniquement enseignement professionnel : 23,5 heures

EP1 Accompagner le développement du jeune enfant

EP2 Exercer son activité en accueil collectif

EP3 Exercer son activité en accueil individuel

PSE Prévention Santé Environnement